Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 007-210703435-20260423-DB_27_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 27 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 14**
- **Votants : 15**
- **Absents : 1**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Danièle ROURESSOL, Sarah WARTENA, Amandine MOLLIER, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET et Guillaume EXBRAYAT.
Absent : M. Guillaume LOPEZ
Secrétaire de séance : M. Pierric LIMOUSIN
Objet : VOTE BUDGET PRIMITIF 2026
M. le Maire donne les montants déjà discutés en Commission des finances. A savoir :
Section de fonctionnement :
Recettes : 1 241 292.48€ dont 285 520.48 € de résultat reporté de l'exercice 2025.
Dépenses : 1 241 292.48 € dont un virement de 120 202.08 € à la section d'investissement

Section d'investissement :
Recettes : 800 454.48 € dont 39 700 € de restes à réaliser 2025 et 339 500.63 € d'excédent d'investissement 2025.
Dépenses : 800 454.48 € dont 399 706 € de restes à réaliser 2025
M. le Maire indique que le budget est équilibré et que le Conseil pourra voter des décisions modificatives s'il souhaite modifier des programmes d'ici la fin de l'année 2026.
M. le Maire met au vote le Budget Primitif 2026.
Après délibération le Conseil à l'unanimité approuve le budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 24 avril 2026

Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT